Information ENV IN03

Plaques en fibrociment contenant de l'amiante

1 RAPPEL

1.1 Propriétés et utilisation

L'amiante est un terme général désignant des roches fibreuses naturelles. Les fibres qu'on en tire sont très résistantes à la chaleur et aux acides et présentent une résistance mécanique élevée.

Les plaques en fribrociment ont été utilisées comme couverture de toit, ainsi que comme protection de façades.

1.2 Risques

Les fibres d'amiante ont une taille leur permettant d'arriver jusqu'aux alvéoles pulmonaires lors de leur inhalation. Elles peuvent rester des décennies dans les poumons, voire gagner le péritoine et la plèvre.

Les plaques en fibrociment contenant de l'amiante (Eternit®) ne causent pas de danger pour la santé humaine si elles sont posées sur les toits ou les façades et ne sont pas manipulées ou travaillées, ni lavées au jet à haute pression.

1.3 Interdiction d'utilisation

La fabrication de produit contenant de l'amiante est interdite depuis 1994.

La production, la vente et le don de produits contenant de l'amiante sont interdits en Suisse. En revanche, cette interdiction n'impose pas l'assainissement des maisons contenant de l'amiante fortement aggloméré.

2 PRESCRIPTION

Lors de travaux sur plaques de fibrociment à l'amiante (démontage, découpage, perçage, etc.) :

- porter un masque à poussière type FFP2 au minimum (FFP3 également possible) ;
- annoncer les travaux auprès du Service des arts et métiers et du travail ;
- éviter d'inhaler des poussières d'amiante ;
- travailler sous humidité et sans casser les plaques.

3 ELIMINATION

Selon l'Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ORRChim RS 814.81, Annexe 1.6), il est interdit de remettre ou de vendre à des tiers des anciennes plaques de fibrociment contenant de l'amiante.

Les plaques en fibrociment contenant de l'amiante sont considérées comme des déchets particuliers et doivent être éliminées en décharge contrôlée pour matériaux inertes (DCMI), avec conditions d'enfouissement particulières.

4 INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Démontage et nettoyage des plaques en fibrociment : http://www.suva.ch/fr/suvapro/branchenfachthemen/asbest_neu.htm

Présence suspectée d'amiante : http://www.bag.admin.ch/themen/chemikalien/00228/00504/index.html?lang=fr